

**SÉANCE DU 17 FEVRIER 2025**

Nombre de  
conseillers  
En exercice :  
27

Présents :  
22

Votants :  
24

Date de  
convocation :  
11/02/2025  
Date  
d'affichage :  
11/02/2025

Numéro :  
04/2025

Le 17 février 2025, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Jérôme SABRIE – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés :** Marie LACAN (B. DELBRUEL) – Marie-Pierre CAMBON (F. CHINCHOLLE)

**Absents non excusés non représentés :** Xavier PETIT – Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance :** Michel ALBENGE

**CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS RACCORDEMENT PARCELLE AH 61  
SUPPORTANT LES ATELIERS MUNICIPAUX**

ENEDIS, par l'intermédiaire du bureau d'études TECHNILEC, a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement de la parcelle cadastrée section AH n° 61, située au n° 11, rue du Ségalar à Lescure-d'Albigeois. Ce raccordement est rendu nécessaire par l'opération de travaux pour la mise en place d'un générateur photovoltaïque aux Ateliers municipaux situés sur cette même parcelle.

La servitude donne le droit à ENEDIS d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 8 mètres ainsi que ses accessoires.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Commune consent à cette servitude est joint en annexe de la présente délibération.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'approuver le projet de convention de servitude d'ENEDIS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu l'exposé ci-dessus
- Vu la convention de servitude jointe en annexe

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS pour permettre l'opération de travaux de mise en place d'un générateur photovoltaïque aux Ateliers municipaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et notamment la convention telle que jointe en annexe

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire  
Elisabeth CLAVERIE**



**Le Secrétaire de séance  
Michel ALBENGE**